



Montréal, le 7 septembre 2006

Monsieur Dominic Perri
Président
Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement
Ville de Montréal
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et comités du conseil
275, rue Notre-Dame est
Bureau R-126

Sujet : Mémoire sur les modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective

Monsieur Perri, Mesdames et Messieurs de la Commission,
À titre de coordonnatrice d'Éco-quartier Jeanne-Mance & Mile-End, je vous remet ce court mémoire afin d'offrir la contribution de mon organisme à l'amélioration du service de collecte sélective des matières recyclables à Montréal.

Éco-quartier Jeanne-Mance & Mile-End est un organisme d'éducation, de sensibilisation et d'action environnementale du Plateau-Mont-Royal qui vise la contribution des citoyens du quartier à l'amélioration de leur cadre de vie. Le programme a pour mission de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes quotidiennes. Notre mandat comprend 4 piliers : les 3RV, la propreté, l'embellissement et la nature en ville. Notre territoire s'étend du flanc est du Mont-Royal à la rue St Denis entre les rues Sherbrooke et Van Horne. Éco-quartier Jeanne-Mance & Mile-End est récipiendaire d'un Phénix de l'environnement du Québec 2006 pour la réalisation du Centre de compostage communautaire Tourne-Sol dans le parc Jeanne-Mance.

Mentionnons que les délais impartis ne nous ont pas laissé le temps de présenter cette proposition auprès du Regroupement de services Éco-quartier (RESEQ). Elle le sera ultérieurement. Loin de concurrencer le mémoire présenté par le RESEQ, notre proposition témoigne du foisonnement d'idées et de solutions possibles pour atteindre les objectifs d'efficacité des collectes et de réduction des matières allant aux sites d'enfouissement.

Proposition d'un nouveau système pour la collecte des matières recyclables

Notre proposition s'appuie sur la prémisse suivante : les citoyens qui ont le souci de leur environnement, à l'échelle locale comme à l'échelle globale, doivent être récompensés. Tandis que ceux qui sont moins respectueux doivent en payer le prix.

Notre proposition vise les objectifs suivants :

- incitation à la participation à la collecte sélective des matières recyclables;

- réduction de la quantité de déchets et augmenter la propreté en ville
- réduction des charges municipales pour les éco-citoyens
- adoption d'une consommation plus responsable par la sensibilisation et l'éducation de la population aux autres éléments de la gestion écologique des matières résiduelles (compostage, valorisation, achat responsable, propreté, etc.)
- révision de la mission des Éco-quartiers par la priorisation de l'atteinte des objectifs d'augmentation du taux de participation à la collecte sélective des matières recyclables, de la pratique du compostage et de la prise en charge des citoyens.

1- Collecte par sacs codés prépayés

- Les sacs ou les bacs pour le recyclage ainsi que la collecte seraient gratuits pour la population.
- Les sacs pour les déchets seraient payants pour les résidants comme pour les commerçants et seraient facturés via un système de code barres
- Chaque citoyen achèterait ses sacs codés à son arrondissement qui émettra des reçus.

Plus le citoyen achète de sacs codés pour les déchets, plus sa facture se voit augmentée. Pas de déchets, pas de facture. Les sacs non utilisés seraient, le cas échéant, remboursés.

Un citoyen modèle pourrait voir sa facturation pour les déchets réduite, voir éliminée s'il pratique une consommation responsable et écologique.

2- avec les poubelles traditionnelles

Un code barre sera installé sur chaque poubelle. Il correspondra à un sac de poubelle. Si il y a deux ou trois poubelles, il y aura 2 ou 3 autres codes barre. Au besoin, le citoyen pourra ajouter des sacs, à condition qu'ils soient équipés de code barres.

Qui devra acheter les sacs ? Propriétaires et ou locataires?

Le propriétaire de son logement sera responsable de l'achat de ses propres sacs de poubelles tandis que le propriétaire louant ses logements cédera la facture des sacs au locataire occupant. Les sacs de poubelles seront disponibles par le biais des arrondissements et autres réseaux de distribution et facturés au coût de la collecte ramassée.

Les sacs ou les bacs pour le recyclage seraient disponibles de la même façon, mais gratuitement.

Pourquoi faire payer les poubelles et offrir la gratuité pour le recyclage?

1. Pour faire connaître le prix réel de l'enfouissement à chaque et par conséquent, le responsabiliser.
2. Pour réduire de façon considérable les déchets allant à l'enfouissement
3. Afin de conscientiser rapidement et efficacement la population à sa propre gestion des matières résiduelles
4. Pour faire payer le pollueur plutôt que l'éco citoyen et récompenser l'éco-citoyen pour ses efforts.

Les rôles et les responsabilités de la ville et des arrondissements

La Ville et les arrondissements devront mener une campagne de sensibilisation efficace, radicale et tout azimut, afin de toucher l'ensemble de leurs populations quant à l'urgence d'une meilleure gestion des déchets.

- Elle devra mettre en place un système permettant aux citoyens de se procurer les sacs à code barre; et distribuer gratuitement les sacs pour le recyclage.
- Elle devra faire un appel d'offre afin de trouver une compagnie ou mettre en place un service informatique qui coderait les sacs en vue des les vendre à ses citoyens.
- Elle devra mettre en place un service d'inspecteurs **durant une année** afin d'orienter et de verbaliser les récalcitrants.

Les coûts et la rentabilité d'une telle collecte

Dans les charges payées par les propriétaires, un pourcentage est réservé pour la collecte des déchets. Il pourra être déduit pour les ménages qui font des efforts grâce au code qui identifiera exactement le nombre de sacs que le locataire ou le propriétaire a utilisé dans une année, une semaine ou un mois. A la fin de l'année, le propriétaire locateur devra rembourser au locataire le montant que ce dernier lui aura fait économiser en plus de lui remettre un reçu de loyer.

Faire un effort devient alors payant pour ceux et celles qui font leur part.

Ramasser les ordures pré-payées permettrait :

1. de se garantir d'un fonds pour la gestion des matières domestiques;
2. de mesurer les quantités de déchets par foyer;
3. de réduire de façon significative les charges annuelles de la ville de Montréal via une réduction (%) (destiné à la collecte des matières résiduelles) par le biais du propriétaire et un remboursement par le propriétaire au locataire;
4. de réduire les quantités de déchets hebdomadaires par foyer dans les rues et les ruelles;
5. d'augmenter le taux de participation au recyclage;
6. de réduire les nuisances et les problèmes d'insalubrité dans la Ville;
7. de changer les comportements des citoyens;
8. d'inciter les citoyens vers d'autres avenues pour réduire leur production de déchets, au delà de la collecte sélective des matières recyclables, telles que le compostage et la réduction.

Nous sommes conscients que la mise en place de ce système nécessiteraient des modifications majeures aux pratiques établies pour les collectes. Cependant, il apparaît qu'un changement de cap décisif doit être mené si Montréal veut atteindre les objectifs adoptés par l'administration municipale. Ne serait-ce pas là une belle occasion de montrer que nous sommes en mesure de relever des défis et de faire la preuve que nous sommes dans l'avant-garde des grandes villes du continent ?

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la commission, mes salutations les plus respectueuses.

A handwritten signature in black ink, reading "Valérie Koporek". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right from the end of the name.

Valérie Koporek
Coordonnatrice
Éco-quartier Jeanne-Mance & Mile-End,